

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date d'affichage : 09/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, VANDENBERGHE François, LE BOUËTTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, HERVIEU Jacques, RENAUT Patrice

Absents excusés : JOUENNE Charlène (donne pouvoir à Jérémie Desguée), AVRILLON Jérôme (donne pouvoir à Séverine Robillard), MORELLE Amélie (donne pouvoir à Sophie Durjardin), GODET Emmanuelle (donne pouvoir à Marc-Antoine Lemièrre)

Absents :**Présents** : 19**Pouvoirs** : 4**Votants** : 23

La séance a été ouverte à 08h30.

Mme Nadège Jeanne a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire Délibération 2026-06-05-03

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1

Considérant la vacance du poste d'agent d'accueil ;

Considérant que la déclaration de vacance d'emploi a été effectuée et que l'offre d'emploi a été publiée sur le portail Emploi Territorial ;

Considérant que la procédure de recrutement est en cours mais que les délais nécessaires à la sélection du candidat retenu et à sa prise de fonctions ne permettent pas une affectation immédiate ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** à recruter un agent contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour exercer les fonctions d'agent d'accueil pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2026.
- **FIXE** la rémunération d'après la référence de la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune.
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire le
09/06/2026,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

